



SIERENTZ TIR SPORTIF
HOHLEGASSE
68510 SIERENTZ
Tel : 03.89.83.93.46

Sierentz, le 23 Mars 2023

C/R de la réunion du Comité Directeur du 24 janvier 2023 - Début 19h00.

Présents : S. Ammann, G. Bourges, F. Detraye, , A. Elser, G. Flory, G. Meyer, C. Munck, O. Rapp, F. Varaine, G. Waldeck.

Excusés : V. Liebis, F. Dirand, P. Oberrieder, D. Bangel

Absents : V. Salles

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2022

Le compte rendu de la réunion du comité du 10 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2) Trésorerie – Situation au 24 janvier saison 2022/2023

Au 24 janvier, la situation de la trésorerie est la suivante : 70.000 Euro sur livret bleu, 16.000 Euro sur parts B, 50.000 Euro sur compte à terme, 15.000 Euro sur compte courant.

Il n'y a pas de grosses dépenses prévues pour le reste de la saison, mais nous devons continuer à être attentifs à l'augmentation des couts de l'énergie (voir point 7).

3) Préparation de la rencontre du nouvel an

Il y a 94 inscrits. Un concours sera organisé avec tir au pistolet et à la carabine (plombs) et jeu d'adresse.

4) Manifestation club. Choucroute, Bourse, AG et tir public

Le week-end de tir public sera organisé cette année le 10 et 11 juin.

L'organisation de la choucroute est prévue pour le 4-5 novembre à l'Agora. Il est également prévu de faire plus de publicité et d'avoir un « gros lot » pour la tombola.

L'Assemblée Générale sera à nouveau organisée chez Gaby Johann le 8 octobre 2023.



SIERENTZ TIR SPORTIF
HOHLEGASSE
68510 SIERENTZ
Tel : 03.89.83.93.46

La formule soirée d'automne ne sera pas renouvelée cette année, et le Comité discute d'un projet de marche gourmande pour la remplacer. Christelle et Olivier sont chargés d'étudier le projet et de le présenter pour le 14 Février.

5) Aide pour les jeunes participant aux championnats de France

Cette année les championnats de France pour les écoles de tir auront lieu à Montbéliard. Le club ne prendra donc pas en charge de dépenses compte tenu de la proximité géographique. Toutefois le Bureau propose que le club prenne en charge une nuit d'hôtel et un petit déjeuner pour Emma Erhart pour la compétition à Montluçon. Le Comité confirme son accord.

6) Année électorale

Il est rappelé que 2023 est une année électorale pour le Comité Directeur, le Bureau et le Président du Club. Les membres actuellement en fonction sont invités à réfléchir s'ils souhaitent se présenter pour un nouveau mandat ou non et/ou à discuter avec d'autres membres qui souhaiteraient déposer leur candidature.

7) L'énergie en 2022-2023

Le Comité continue de travailler sur des économies d'énergies (remplacement des ampoules par des leds, supprimer les éclairages inutiles, consignes de chauffage, fermer les portes, ...). Une proposition a été faite par la société ECE pour une installation photovoltaïque de 9kWc pour environ 20.000 Euro. Nous ne disposons malheureusement pas d'une bonne orientation pour l'optimiser. Par ailleurs la Mairie de Sierentz a des projets plus larges concernant le photovoltaïque. Le Comité propose de plutôt se concentrer sur un nouveau système de chauffage moins énergivore pour le club, type pompe à chaleur air/air. Un membre du club David Muller en fabrique. Sébastien se rapprochera de lui pour faire une étude.

8) Participation pour non travail manuel. Modification du Règlement Intérieur

Le Comité décide que la durée minimale de travail bénévole demandé à chaque membre du club sera ramenée à 20 heures par an, et qu'une compensation sera décomptée pour les membres au pro-rata des heures minimales de travail bénévole non effectuées à raison de 10 Euro par heure (soit 200 Euro



SIERENTZ TIR SPORTIF
HOHLEGASSE
68510 SIERENTZ
Tel : 03.89.83.93.46

au maximum). Seront exemptes des heures de travail bénévoles, les membres mineurs, invalides ou de plus de 75 ans, ainsi que les membres inscrits en second club. Ces dispositions seront ajoutées dans la prochaine mise à jour du Règlement Intérieur.

9) Travaux

Les journées de travail se poursuivent les 1ers samedis du mois.

Suite aux épisodes de «rodéo» nocturnes sur le parking du stand, un devis sera demandé à TP Sierentz pour stabiliser les graviers.

Les plans pour le projet d'extension de bâtiment devant le stand sont en cours de finalisation par l'architecte.

Le rachat par la mairie d'une parcelle en indivision derrière le stand est envisagé pour permettre les futurs projets d'extension.

Les mesures ont été faites pour l'installation de gongs au 50 mètres pour la discipline TAR 821. Les gongs sont financés par la CDT. Des travaux de décaissement et d'installation sont à prévoir.

Un projet de tunnel de tir sera étudié.

Les membres tireurs à l'arbalète seront sollicités pour la fabrication des galettes de plombs pour leur discipline (à prévoir pour une séance travaux du 1^{er} samedi d'un mois).

10) Questions diverses / Tour de table

- Les membres du bureau indiquent que - en raison du nombre croissant de tireurs aux armes de poing dans le club pour un nombre limité de postes au pas de tir 25 mètre, et pour limiter l'engorgement - il a été décidé de ne plus prendre d'adhésions pour de nouveaux membres qui se destineraient au tir aux armes de poing, sauf pour les compétiteurs ou pour le tir aux plombs au 10 mètres. En revanche pas de restriction pour les carabiniers.
- Dans le cadre de son brevet animateur Anne Ruault travaille sur un projet de nouvelles tenues pour les membres du STS. Différents modèles et visuels ont été présentés et le Comité a validé le projet. Il sera également demandé aux membres de porter ces nouvelles tenues lors des compétitions afin de mettre en valeur l'image de notre club. Ce dernier point sera également ajouté dans la prochaine mise à jour du Règlement Intérieur.
- Gabriel indique que l'UFA (Union Française des Amateurs d'Armes) propose maintenant des adhésions personnes morales (associations, clubs de tir, ...). Pour 100 Euro cela permet à l'ensemble des membres d'un club d'être représentés et de bénéficier des services de l'UFA



SIERENTZ TIR SPORTIF
HOHLEGASSE
68510 SIERENTZ
Tel : 03.89.83.93.46

(contre 30 Euro pour une adhésion individuelle). L'UFA en particulier diffuse de l'information et répond aux questions concernant la réglementation des armes. L'UFA est également un interlocuteur privilégié du Ministère et de la SCAE, et plus sa base de représentation sera large plus elle aura de poids dans les négociations des futures réglementations sur les armes. Gabriel propose que le STS adhère à l'UFA dans ce cadre. La proposition est approuvée à l'unanimité.

- Gilbert propose de créer une équipe pour discuter des projets pour la discipline TAR 821.

L'ordre du jour étant épuisé, pas de question complémentaire, la séance est levée à 22h00.

Gabriel FLORY

Gilles BOURGES